

Conseil pédagogique du 26/06/2023

Secrétaire de séance : Mme MRAD

Ordre du jour :

1. Organisation de la structure pédagogique pour la prochaine année scolaire.
2. Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG) allouée à l'établissement.
3. Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.
4. Utilisation des parts fonctionnelles allouées au lycée Antonin Carême.
5. Programmation et modalité de financement des projets, sorties et voyages scolaires pour l'année scolaire 2023-2024
6. Questions diverses

1. Organisation de la structure pédagogique pour la prochaine année scolaire

- La structure des classes est décrite en pièce jointe.
- L'UFSS (Unité Facultative Secteur Sportif) est officiellement ouverte dès la seconde MRC seulement pour l'année 2023-2024. Pour les années suivantes, la section sportive ne sera ouverte qu'à partir de la classe de première.
Cette unité sportive permet l'obtention d'un diplôme supplémentaire et nécessite une note minimum de 12 en EPS et 2 fois 3 semaines de stage en milieu sportif. Ce diplôme permet de travailler en tant qu'éducateur sportif auprès des collectivités locales et dans les salles de sport.
- La DNL anglais en sections professionnelles tertiaires devient SELO. Le Lycée a obtenu la certification euro.

2. Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG) allouée à l'établissement.

- Le dédoublement des classes de terminales en Français est confirmé.
- À la suite de l'obtention du concours par un collègue, il y a beaucoup de changement en hôtellerie. Cf. pièce jointe.
- Concernant la constitution des équipes, les propositions sont prises en compte. S'il y a un « blocage », nous en serons informés avant la fin de l'année scolaire.
Des changements auront lieu si les équipes pédagogiques ne sont composées que de nouveaux arrivés dans l'établissement.
- Madame MONDE nous informe qu'elle pourrait contacter certains professeurs concernant la constitution des emplois du temps car beaucoup de collègues ont formulé des vœux similaires.

3. Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.

23 IMP nous ont été allouées pour l'année scolaire 2023-2024 :

- 0,5 IMP en plus seront allouées pour les cordées de la réussite.
- Il n'y aura pas d'IMP pour l'éducation aux médias. D'autres moyens pourront être utilisés pour la webradio
- En dehors de celles mentionnées en pièce jointe, il est probable qu'il n'y ait pas d'autres IMP à allouées la rentrée

Une question diverse a été posée à ce sujet : Est-il possible de préciser le taux de l'IMP et la description des missions ?

- ➔ Une IMP est rémunérée 1250€ l'année. Le taux apparaît sur la feuille de service et sur la fiche de paye. Concernant les attendus de la mission. Le rectorat travail sur des lettres de mission, la direction ne peut donc pas prendre l'initiative d'en créer.

4. Utilisation des parts fonctionnelles allouées au lycée Antonin Carême.

264 Unités fonctionnelles sont allouées au Lycée. Le pacte en lycée professionnel est maintenant sécable avec une priorité pour les remplacements de courte durée. Quelques informations sont apportées concernant ces missions. cf. Pièce jointe.

- Elles apparaîtront sur la feuille de service
- Concernant la DNL pour les STHR, la classe étant dédoublée, l'heure hebdomadaire ne peut pas être prise en compte dans la DHG. Elle pourrait donc constituer une unité fonctionnelle du Pacte à raison de une heure par semaine.
- Certaines unités fonctionnelles doivent être utilisées pour attirer les élèves vers nos formations faire en sorte qu'ils choisissent réellement une filière qu'ils aiment. Concernant les mini stages la question est posée sur le fait que certains professeurs vont accueillir les élèves sans accepter de mission.
- Concernant la suppression de la filière AGORA, Monsieur Fortin confirme que « aucune filière n'est destinée à disparaître ». il est proposé que la section AGORA qui sera supprimée au Lycée Antonin Carême soit « déplacée » au lycée Jacques Prévert.
- Il n'y aura pas de création de nouvelle filière au LAC, mais le lycée est plutôt destiné à ouvrir plus de possibilité en poursuite d'étude (BTS, Mentions complémentaires...)
- En raison des moyens alloués à l'établissement pour le dispositif « je réussis au lycée », il ne sera pas nécessaire de mobiliser absolument le pacte pour dédoubler les classes de secondes en français et en mathématiques lorsque les professeurs se sont déclarés volontaires.
- Madame MONDE informe que pour l'instant, 9 professeurs ont accepté de signer pour certaines missions

Monsieur Fortin et Madame Monde tiennent à nous informer que toutes nos interrogations et nos inquiétudes concernant la réforme sont remontées auprès du recteur.

5. Programmation et modalités de financement des projets, sorties et voyages scolaires pour l'année scolaire 2023-2024

27 projets de sorties pour l'années 2023-2024. Cf. Pièce Jointe.

Dans le document en pièce jointe certaines sorties sont codées en orange et jaune en attendant le vote du CA. Le vote du projet au CA ne signifie pas autorisation de départ, cela dépend du nombre de candidats.

En orange : Vote au CA de juin pour entamer la demande de candidats dès septembre

En Jaune : Moins urgent vote en septembre.

Il ne sera possible d'envoyer que 30 élèves en ERASMUS.

Il n'est plus possible de prélever sur le fond du lycée.

6. Questions diverses

- Est-il possible d'avoir un vestiaire femme en hôtellerie ?

➔ La salle D120 deviendra un vestiaire femme. Cela supprime donc une salle informatique. Il faudra donc tout mettre en œuvre pour que les élèves s'habituent à ramener et à utiliser les PC fournis par la région.

➔

- Comment gérer le matériel vieillissant et sa maintenance.

➔ Il y a eu un changement de prestataire. Pour signaler un problème la Fiche d'Intervention Technique (FIT) sera disponible dans chaque salle des professeurs, au bureau des DDFPT ainsi qu'aux secrétariats de la direction et de l'intendance (Émilie et Anne-Sophie), une version numérisée sera accessible sur l'espace partagé de l'ENT. Enfin, nous allons travailler à la mise en œuvre d'une "alerte en ligne".

- Que signifie la « Pluri annualité » de la réforme

➔ Il n'y aura aucune fermeture de section avant 2026.

Tél : 01 64 41 92 93
Mél : ce.0772244w@ac-creteil.fr

1, place Gustave Courbet
77176 Savigny-le-Temple
www.lyceeantonincareme.fr

Savigny-le-Temple, le mardi 13 juin 2023

Le proviseur

aux

Membres du Conseil Pédagogique,
Personnels pédagogiques et éducatifs,

Madame, Monsieur, cher-ère collègue,

Je vous informe que le conseil pédagogique se réunira le :

Lundi 26 juin 2023 à 14h00

L'ordre du jour sera le suivant :

- Organisation de la structure pédagogique pour la prochaine année scolaire.
- Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG) allouée à l'établissement.
- Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.
- Utilisation des parts fonctionnelles allouées au lycée Antonin Carême
- Programmation et modalité de financement des projets, sorties et voyages scolaires pour l'année scolaire 2023-2024
- Questions diverses (à transmettre au secrétariat du lycée avant le vendredi 23 juin 17h00)

En vous remerciant pour votre engagement,

Le proviseur,



Pascal FORTIN

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE					
Filière hôtellerie - restauration			Filière tertiaire		
	Capacité maximum	Remarques quant à la composition de la division		Capacité maximum	Remarques quant à la composition de la division
1CAP2-C	12		1CAP1-EPC	12	
1CAP2-HCR	12		1CAP2-EPC	12	
1CAP2-P	12		2CAP2-EPC	12	
2CAP2-C	12		2-MRC1	24	
2CAP2-HCR	12		2-MRC2	24	
2CAP2-P	12		2-MRC3	24	
2PRO-MHR1	24		2-GATL	24	
2PRO-MHR2	24		1-MCV1	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
2PRO-MHR3	24		1-MCV2	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
1-MHR1	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	1-MCV3	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
1-MHR2	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	1-MA-MCVa	24	12 Bac Pro MA et 12 Bac Pro MCVa
1-MHR3	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	1-AGOrA	24	
TPRO-MHR1	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	TMCV1	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
TPRO-MHR2	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	TMCV2	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
TPRO-MHR3	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	TMCV3	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
2-STHR	18		T-MA-MCVa	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MA
1-STHR	24		T-AGOrA	24	
T-STHR	24		BTS MCO APP	24	
MC-CDR	12				

Répartition des moyens alloués à l'établissement

	Besoins avant pondération	Activités annexes	Activité pondérée	Horaire assuré par les postes budgétaires alloués à l'établissement							SOLDE	Propositions		SYNTHESE					Commentaires		
				Agrégé	PLP, Certifié, PEGC, A.E.	CSR	CSD	Rompu des services partiels	Divers Ac-Etab	TOTAL		Chaire	BMP	Pondération	Besoins	HS 2023	Solde	Hsup/prof		HS 2022	
Section Générale et Technologique	Philosophie	2,00		2,00		0					0	-2,00		2,00	0,200	2,200	0,200	0,000	0,200	0,000	CSR de 2H du lycée PMF
	Lettres modernes	7,00		3,00		0					0	-7,00		7,00	0,300	7,300	0,300	0,000	0,300	0,000	BMP de 7H
	Anglais	11,00		8,00		0	9				9	-2,00			0,800	11,800	2,800	0,000	2,800	2,300	CSR interne de 9H
	Espagnol	6,00		3,50		18		12			6	0,00			0,350	6,350	0,350	0,000	0,350	0,000	Mi temps. La professeure titulaire de la chaire sera présente de Janvier à Juillet 2024
	Histoire-Géographie	7,50		4,00		0	4				4	-3,50			0,400	7,900	3,900	0,000	1,950	3,700	CSR interne de 4H
	Mathématiques	9,00		6,00		0	6				6	-3,00			0,600	9,600	3,600	0,000	1,800	0,650	CSR interne de 6H
	éducation physique et sportive	6,00		0,00		0	4				4	-2,00			0,000	6,000	2,000	0,000	1,000	1,700	CSR interne de 4H
	biotechnologies sante environnement	9,00		6,00		0	6				6	-3,00			0,600	9,600	3,600	0,000	3,600	0,300	CSR interne de 6H
	eco-gest option comptabilité et finance	12,00		10,00		18		5			13	1,00			1,000	13,000	0,000	0,000	0,000	0,000	CSD interne de 5H.
	hotel-rest option prod et ing culinaire	24,00		10,00		18					18	-6,00			1,000	25,000	7,000	0,000	7,000	3,000	
	hotel-rest option serv et accueil	24,00		10,00		18	4				22	-2,00			1,000	25,000	3,000	0,000	3,000	5,000	CSR interne de 4H
TOTAL section générale	117,50		62,50	0,00	72,00	33,00	17,00	0,00	0,00	88,00	-29,50	0,00	9,00	6,25	123,75	26,75	0,00	22,00			
Section professionnelle	Espagnol	39,50		0,00		18	12		9		21	-18,50		14,00	0,000	39,500	4,500	0,000	2,250	2,250	CSR de 12H + BMP de 9H pour le MT annualisé de Mme MARTIN de HERVAS (janvier à juin 2024). BMP de 5H (affectation de Mme OUCHICHAOU sollicitée)
	éducation physique et sportive	78,00	12,00	0,00		80		4			76	-14,00			0,000	90,000	14,000	0,000	3,500	4,375	
	Lettres histoire géographie	168,50		0,00		144		4	3,6		136,4	-32,10		18,00	0,000	168,500	14,100	0,000	2,014	2,780	BMP de 18H, affectation de Monsieur CHILIN sollicitée
	Lettres anglais	79,50		0,00		72		9	3		60	-19,50		15,00	0,000	79,500	4,500	0,000	2,250	1,500	CSD de 9H. BMP de 15H, affectation de Mme BARY sollicitée
	math.sciences physiques	126,50		0,00		90		6			84	-42,50		27,00	0,000	126,500	15,500	0,000	2,583	1,210	CSD de 6H. 1STG 18H et 1 BMP de 9H
	enseignement artistique et arts appliqués	40,00		0,00		36			5		31	-9,00		9,00	0,000	40,000	0,000	0,000	0,000	3,000	Chaire à pourvoir (arrivée de M. TEYPAZ). BMP de 9H, affectation de M. ACHILLE sollicitée
	biotechnologies sante environnement	60,50		0,00		54		6			48	-12,50		9,00	0,000	60,500	3,500	0,000	1,167	4,160	CSD de 6H. BMP de 9H. (Affectation de monsieur RAMAMONJISOA sollicitée si Mme NARDONE est maintenue comme faisant fonction de proviseure adjointe)
	eco-gest option commerce et vente	298,50		0,00		216			3		213	-85,50		36,00	0,000	298,500	49,500	0,000	3,808	3,880	5 Chaires vacantes et 2 BMP de 18H. Reconductre les contractuels : M. BALBO (CDI) / M. FREBERT / M. DAGET / Mme BASER / M.DIF
	eco-gest option gestion-administration	80,00		0,00		54	5				59	-21,00		12,00	0,000	80,000	9,000	0,000	3,000	1,830	CSR de 5H. BMP 12H, affectation de Mme DE OLIVEIRA sollicitée - 6H sup pour Mme De Oliveira ou BMP à 18H
	hotellerie opt techniques culinaires	163,25	9,00	0,00		126					126	-46,25		26,00	0,000	172,250	20,250	0,000	2,893	2,870	1 chaire à pourvoir (arrivée de Mme LEROY). 1 BMP de 18H + 1 BMP de 8H à associer à un BMP de 10H en pâtisserie (Affectation de M. FERREC sollicitée)
	pâtisserie	32,50		0,00		18					18	-14,50		10,00	0,000	32,500	4,500	0,000	2,250	3,500	BMP de 10H à associer à un BMP de 8H en techniques culinaires (Affectation de M.FERREC sollicitée)
hotellerie opt service et commercialisation	152,25		0,00		108		4			104	-48,25		9,00	0,000	152,250	39,250	0,000	5,607	3,710	CSD de 4H. 1 Chaire à pourvoir - 1 BMP de 9H. M. MAUBOUSSIN poursuit le remplacement de M. BOSSON	
TOTAL Section professionnelle	1319,00		0,00	0,00	1016,00	17,00	33,00	23,60	0,00	976,40	-363,60	0,00	185,00	0,000	1340,000	178,600	0,000				

Heures postes sec.gén.	97			97,000	0,000
Heures sup sec.gén.	26,75	123,75		26,750	0,000
Heures postes sec.pro.	1161,4			1161,400	0,000
Heures sup sec.pro.	232,19	1393,59		178,600	-53,590
Heures postes étab	1258,4			1258,400	0,000
Heures sup étab	258,94	1517,34		205,350	-53,590
IMP	23			23,000	0,000
DHG	1540,34			1486,750	-53,590

INDEMNITÉS DE MISSION PARTICULIÈRES																
	Coordination disciplinaire	Référent culture	Référent ressources et usages pédagogiques numériques	Référent décrochage scolaire	Référent pour l'action européenne et internationale	Référent EDD	Référent citoyenneté, mémoire, engagement	Référent MDL	Référent climat scolaire et prévention du harcèlement	Référent égalité filles-garçons	Référent éducation à la sécurité	Référent attractivité du lycée	Référent magasin pédagogique	Référent cordées de la réussite		TOTAL
En cours d'attribution	7,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1	0,5	1	1	1	0,5	2	1		23,00
TOTAL	7,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,00	0,50	1,00	1,00	1,00	0,50	2,00	1,00	0,00	23

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Rentrée 2023, les besoins identifiés au lycée Antonin Carême pour le RCD

Concernant notre établissement, la pratique du remplacement de courte durée est déjà bien installée.

Elle prend trois formes :

- **Les remplacements entre équipes disciplinaires,**
- **Les remplacements entre équipes pédagogiques,**
- **Les « auto-remplacements ».**

Pour l'année scolaire 2022/2023, 200 heures ont été remplacées :

- **49,5 heures pour le 1^{er} trimestre, réalisées par 6 enseignants.**
- **59,5 heures pour le 2^e trimestre, réalisées par 6 enseignants.**
- **91 heures pour le 3^e trimestre, réalisées par 14 enseignants.**

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Rentrée 2023, les besoins identifiés au lycée Antonin Carême hors RCD

Dans la voie GT, 1, 2 ou 3 missions

- Intervention dans les dispositifs stages de réussite (24h, 52 €/h, 3J durant les congés d'automne, d'hiver et de printemps ?)
- Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens (24h, 52 €/h)
- Coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants (forfait annuel de 1250 €, Webradio ?, atelier Jeux de Stratégie ?...)
- Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers (forfait annuel de 1250 €, gestion des allophones ?...)

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Rentrée 2023, les besoins identifiés au lycée Antonin Carême hors RCD

Dans la voie PRO, 7500 € par an

18 h / an de remplacement de courte durée

72 h / an parmi les missions suivantes :

- Intervention auprès de petits groupes d'élèves (dédoublage français et maths en 2nde ?...)
- Enseignement d'une matière optionnelle (philosophie en terminale ?...)
- Enseignement dans les parcours de consolidation en section de technicien supérieur (STS)
- Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens

2 missions forfaitaires parmi les missions suivantes :

- Tutorat d'un groupe d'élèves dans le cadre du GPDS (4 missions)
- Détection et contribution à la prise en charge d'élèves en voie de décrochage (4 missions bien réparties afin de renforcer le rôle du GPDS)
- Soutien du lien de l'établissement avec son tissu économique (2 missions)
- Coordination des dispositifs de découverte des métiers et des filières (2 missions)



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

RESTITUTION lycée Antonin Carême – Savigny le Temple

Mardi 04 Avril 2023

CONTEXTE DE LA DEMARCHE

- Art. 40 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance :

« Le conseil d'évaluation de l'école.... est chargé d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.

A ce titre :

- ✓ *Il veille à la cohérence des évaluations conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs, dont ceux en faveur de l'école inclusive, **et les établissements d'enseignement scolaire.***
- ✓ *Il **définit le cadre méthodologique et les outils** des autoévaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations*
- ✓ *Il **s'assure de la fréquence régulière** de ces évaluations d'établissements et **définit les modalités de leur publicité.** »*

Principes retenus dans l'académie

- Le choix des établissements : Collèges et LP en situation de renouveler leur projet d'établissement ou à l'occasion d'un changement de direction
- Echanges inter-académiques d'évaluateurs pour favoriser l'harmonisation des pratiques et le partage de la culture de l'évaluation
- Recherche d'une articulation avec le projet d'établissement, le contrat d'objectifs, les dialogues de gestion

UNE FINALITE CLAIRE

« l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire :

- qualité des apprentissages des élèves,
- parcours de formation et d'insertion professionnelle,
- réussite éducative et vie dans l'établissement.
- conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs. »

=> **être utile aux établissements** (aide au pilotage, progression des élèves, recherche d'efficacité, bien être dans l'établissement...)

La méthode

- Un cadre commun d'évaluation : 4 grands domaines
 1. les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
 2. la vie, le bien-être de l'élève et le climat scolaire
 3. les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement
 4. l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

La méthode

- Un protocole clairement défini :
1. une phase d'analyse et **d'auto-évaluation interne** à l'établissement menée en équipe sous la responsabilité du chef d'établissement qui se conclue par la rédaction d'un **rapport d'auto-évaluation**
 2. une phase **d'évaluation externe** menée par une équipe d'évaluateurs composée d'inspecteurs, de personnels de direction, de cadres administratifs et, éventuellement, de personnalités extérieures (visites et entretiens menés au sein de l'établissement) qui se conclue par la rédaction et la transmission d'un **rapport d'évaluation définitif**

Bilan global et perspectives

1. Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

- Les dispositifs liés à la transformation de la voie professionnelle sont mis en place, mais une réflexion pédagogique des acteurs permettrait d'améliorer leur plus-value, notamment en formalisant les actions mises en place.
- Une très forte implication des enseignants dans de nombreux projets dans toutes les disciplines.
- Une volonté de développer l'offre de formation pour la poursuite d'études en BTS cohérente.
- Les actions liées à l'éducation au développement durable reposent sur un nombre limité de personnels, une mobilisation plus accrue des personnels à ces actions est souhaitable.
- Une analyse fine des raisons pour lesquelles les résultats aux BAC PRO restent en deçà des résultats attendus permettrait d'élaborer une stratégie pour y remédier.

Bilan global et perspectives

2. La vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire

- Les conditions de travail sont considérées comme satisfaisantes par les personnels.
- Le climat scolaire est ressenti positivement par les élèves et les parents.
- Le sentiment d'insécurité concerne essentiellement les abords et l'environnement de l'établissement suites aux incivilités et aux agressions signalées.
- Des activités périscolaires qualitatives auxquelles il est difficile aux élèves de s'inscrire en raison d'emplois du temps non compatibles.
- Un Internat rénové et accueillant avec un taux d'occupation qui pourrait être plus important.

Bilan global et perspectives

3. Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

- Les instances existent et fonctionnent. Les enseignants montrent une véritable volonté de contribuer à la vie de l'établissement et d'apporter leur contribution à travers le conseil pédagogique. L'auto-évaluation et l'évaluation externe de l'établissement sont des éléments qui vont permettre de nourrir la réflexion et la rédaction du nouveau projet d'établissement et du contrat d'objectifs.
- Une formalisation de l'ensemble des actions mises en place et des expérimentations pédagogiques permettrait d'en faire un bilan objectif en terme de plus-value pédagogique et en favoriserait la communication à l'ensemble des équipes.

Bilan global et perspectives

4. L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

- L'utilisation d'un seul canal au travers de l'ENT pour la communication interne est globalement satisfaisant. Les actions de sensibilisation des parents à l'usage de l'ENT sont à renforcer notamment auprès des parents qui ne maîtrisent pas les outils numériques.
- Une communication externe (site internet) avec une participation de l'ensemble des professeurs permettrait de valoriser toutes les actions mises en place et renforcerait l'image de l'établissement.

Conclusion

L'objectivité du rapport d'auto évaluation, la qualité des entretiens, l'observation de l'implication des personnels et des actions menées montre un établissement qui assure pleinement la mission de service public qui lui est confiée en prenant en compte son environnement spécifique. Les orientations identifiées dans le rapport d'auto évaluation et les perspectives d'évolution sont également très pertinentes. Ce contexte favorable permet de repérer des axes de travail à faire perdurer et d'autres devant être considérés comme des leviers d'amélioration.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

depp Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DU LYCÉE *ANTONIN CARÊME*

SESSION 2022

À quels objectifs répondent les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) ?

- Rendre compte des résultats du système éducatif : une photographie, un **diagnostic des actions des lycées publics et privés**
- Mettre à disposition des chefs d'établissements des **outils de pilotage**
- Apporter des **éléments de réflexion** pour les enseignants et les équipes éducatives
- Donner des **éléments d'information** pour les parents d'élèves

Comment cerner l'action propre d'un lycée ?

Un seul indicateur ne suffit pas...

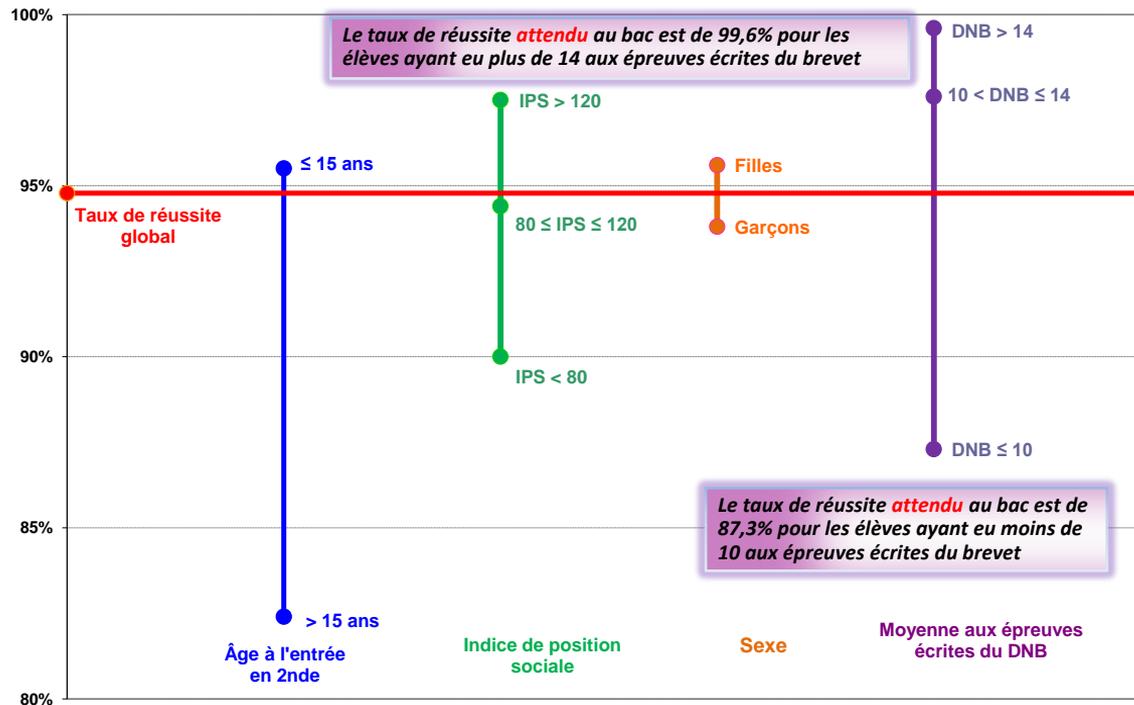
- Le **taux de réussite** au baccalauréat (nombre de bacheliers / nombre de présents au bac) est un indicateur classique, mais il ne porte que sur l'année de terminale.
- Le **taux d'accès au baccalauréat** (probabilité d'obtenir le bac à l'issue d'une scolarité entière dans le lycée, y compris en redoublant) dans l'établissement rend compte de la manière dont le lycée accompagne ses élèves depuis leur entrée dans l'établissement.
- Le **taux de mentions** (nombre de bacheliers avec mentions / nombre de présents au bac)

Ces indicateurs fournissent des **approches complémentaires** pour évaluer ce qu'apporte un lycée en matière d'accès au baccalauréat.

Ces taux varient en fonction du profil des élèves accueillis dans l'établissement

- **Les caractéristiques individuelles des élèves** (notes aux épreuves écrites du brevet, catégorie socio-professionnelle, retard scolaire) **déterminent statistiquement leurs résultats** (cf. graphique ci-après)
- **Or tous les lycées n'accueillent pas les mêmes profils d'élèves**
- **En conséquence, on s'attend logiquement à ce que certains lycées aient de meilleurs résultats au baccalauréat que d'autres** : On peut ainsi calculer un taux « attendu » (de réussite, d'accès ou de mention) pour chaque lycée ou chaque filière.

Exemple : la réussite au bac général et technologique



Du taux brut à la valeur ajoutée

Pour chacun des indicateurs sont ainsi calculés :

- **Le taux constaté**
- **Le taux « attendu »** (qui dépend des caractéristiques des élèves)

La valeur ajoutée s'obtient ensuite :

$$\text{Valeur ajoutée} = \text{Taux constaté} - \text{Taux attendu}$$

⇒ Un lycée a une valeur ajoutée positive si son taux constaté dépasse les valeurs « attendues », négative dans le cas contraire.

Le taux de réussite au baccalauréat de notre établissement

Taux de réussite au baccalauréat				
Part de bacheliers parmi les élèves ayant passé le baccalauréat				
Lycée - voie professionnelle	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée (points)	Nombre d'élèves présents au bac
Antonin Carême	70	81	-11	161
Jacques Prévert	78	83	-5	139
Léonard de Vinci	69	73	-4	123
Benjamin Franklin	80	81	-1	97
Auguste Perdonnet	66	75	-9	126
Le Gué à Tresmes	95	85	+10	58
Emilie du Chatelet	82	91	-9	22
Lino Ventura	70	83	-13	141

Le taux d'accès au baccalauréat de notre établissement

Taux d'accès de la seconde au baccalauréat				
Probabilité qu'un élève obtienne le baccalauréat dans l'établissement s'il y est entré en seconde.				
Lycée - voie professionnelle	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Effectifs à la rentrée
Antonin Carême	51	63	-12	161
Jacques Prévert	62	65	-3	147
Léonard de Vinci	54	54	0	116
Benjamin Franklin	59	non déterminé	non déterminée	119
Auguste Perdonnet	42	55	-13	116
Le Gué à Tresmes	69	64	+5	57
Emilie du Chatelet	62	73	-11	22
Lino Ventura	68	64	+4	148

Le taux de mentions au baccalauréat de notre établissement

Taux de mentions au baccalauréat				
Part de bacheliers avec mentions parmi les élèves ayant passé le baccalauréat				
Lycée - voie professionnelle	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nombre d'élèves présents au bac
Antonin Carême	32	45	-13	161
Jacques Prévert	38	51	-13	139
Léonard de Vinci	44	38	+6	123
Benjamin Franklin	53	46	+7	97
Auguste Perdonnet	40	42	-2	126
Le Gué à Tresmes	69	50	+19	58
Emilie du Chatelet	68	63	+5	22
Lino Ventura	40	49	-9	141

Quels objectifs ?



- Proposer des **éléments d'information en lien avec l'entrée dans la vie active pour éclairer les choix des jeunes de l'enseignement professionnel pour les niveaux CAP à BTS en formation scolaire ou par apprentissage**
- **Enrichir l'analyse des établissements sur l'insertion des jeunes qu'ils accueillent**
- **Contribuer aux réflexions dans chaque territoire sur la formation professionnelle et l'emploi**
- Apporter **un éclairage** sur les conditions d'insertion, le lien formation emploi, la mobilité au premier emploi, ...

Les indicateurs



Pour cerner l'action propre d'un établissement **en termes d'accompagnement à l'insertion, le taux d'emploi ne suffit pas** il est accompagné de **trois autres indicateurs** qui fournissent des **éléments complémentaires sur les parcours** :

- le **taux de poursuite d'études**, qui permet d'apprécier la poursuite du parcours du jeune
- le **taux d'interruption en cours de formation**, qui rend compte de la non continuité du parcours.
- pour les CFA, le **taux de rupture des contrats d'apprentissage**

Taux d'emploi et indicateur de valeur ajoutée

Pour cerner l'action propre d'un établissement **en termes d'accompagnement à l'insertion, les taux observés ne suffisent pas :**

- **Le taux d'emploi** global de l'établissement s'accompagne d'une **valeur ajoutée** pour contrôler les facteurs sur lesquels le lycée ou le CFA a peu ou pas de prise, permettant ainsi de mesurer son action propre

- On calcule ainsi pour chaque établissement un taux d'emploi attendu qui prend en compte **le profil d'élèves accueillis, l'offre de l'établissement ainsi que le taux de chômage local**

Les indicateurs



Pour cerner l'action propre d'un établissement **en termes d'accompagnement à l'insertion, le taux d'emploi est examiné à plusieurs moments :**

Les taux d'emploi à 6 mois et 12 mois seront de plus élargis à des taux d'insertion à 18 et 24 mois

Un site dédié pour la présentation des résultats par établissement

Un site dédié

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Je recherche un métier, une formation ou un établissement

A votre avis, vrai ou faux ?

L'APPRENTISSAGE ET LA VOIE PRO SCOLAIRE, C'EST... AUSSI POUR FAIRE DES ÉTUDES LONGUES

Vrai Faux



Les formations

Statistiques pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 cumulées

Champ : apprenants du CAP ou BTS. Inserjeunes mesure l'emploi salarié en France : les emplois publics, non-salariés et à l'étranger ne sont pas comptabilisés.

Trier les formations

Taux d'emploi décroissant



Les indicateurs de notre établissement

	Taux d'emploi constaté	Taux d'emploi attendu	Valeur ajoutée
Antonin Carême	39	34	+5
Jacques Prévert	36	37	-1
Léonard de Vinci	45	46	-1
Benjamin Franklin	33	33	0
Auguste Perdonnet	26	32	-6
Le Gué à Tresmes	39	40	-1
Emilie du Chatelet	39	38	+1
Lino Ventura	33	35	-2

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/>

Indicateurs et politique de l'établissement

Plusieurs pratiques pédagogiques sont susceptibles de faire levier sur ces indicateurs, qui doivent être interprétés à la lumière de la politique éducative de l'établissement.

- L'apprentissage des codes professionnels